

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR.
 Un an... 30 fr.
 Six mois... 16
 Trois mois... 8

Poste:
 Un an... 35 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
 Réclames... 30
 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 9, place de la Bourse.

SAUMUR, 7 JUILLET 1886

LE TRIBUNAL DE BOURGOIN

Le tribunal de Bourgoin s'est déclaré incompétent sur tous les points en ce qui concerne l'affaire sanglante de Châteauvillain.

Messieurs les Jacobins vont trouver qu'une nouvelle épuratoire de la magistrature est nécessaire.

Evidemment, le tribunal de Bourgoin est composé de juges qui regardent la loi et la justice avant de regarder le gouvernement.

Il est encore assez difficile de découvrir des magistrats toujours prêts à se faire les instruments aveugles du pouvoir.

Le gouvernement réclamait du tribunal de Bourgoin une condamnation contre les victimes de Châteauvillain.

Le gouvernement avait peur d'un acquittement en cour d'assises, qui aurait été sa condamnation à lui.

Voilà pourquoi il avait imposé le procès devant un tribunal de police correctionnelle. Les juges n'ont pas voulu être les exécuteurs complaisants des basses-œuvres du gouvernement.

Il sont restés des juges.

Ils ont remis à sa place la loi déplacée par M. le garde des sceaux.

Ils ont donné une haute leçon de justice aux Jacobins qui font si bon marché de la conscience publique.

Au milieu des désordres politiques et des scandales de tout genre engendrés par la République, l'attitude indépendante du tribunal de Bourgoin nous fait espérer que la France finira par échapper à la pire des tyrannies, la tyrannie des Jacobins.

Le Gaulois apprécie en ces termes le jugement du tribunal correctionnel de Bourgoin:

« Ce jugement est pour tous les accusés, pour leurs défenseurs, pour les catholiques de France, et pour tous les citoyens qui

ont encore le respect de la liberté et de l'inviolabilité domiciliaire, un très grand succès.

Il est pour les tyranneaux fanatiques de province et pour le gouvernement qui les a couverts de sa responsabilité, un grave échec.

On sait que le gouvernement, après avoir représenté comme une rébellion et un crime la résistance de M. Fischer, avait correctionnalisé les poursuites, parce qu'il comptait sur la bonne volonté des magistrats et aussi parce qu'il redoutait un acquittement en cour d'assises.

Ce calcul a été trompé. Il s'est trouvé à Bourgoin des juges pour refuser de prêter les mains aux fantaisies d'un ministère oculé par ses propres fautes.

Leur jugement, prélude de l'acquiescement que ne peut manquer de prononcer le jury, est pour nous une consolation inespérée et malheureusement fugitive dans la triste période que traverse la patrie.

Chronique générale.

Il est un certain nombre de députés peu rassurés sans doute sur leur réélection, qui trouvent que la durée de la législature ne doit pas rester fixée à quatre ans. Le délai leur paraît trop court, et ils cherchent un moyen de prolonger leur mandat.

Dans cette intention, M. Colfavru vient de faire distribuer aux membres de la Chambre un projet de loi tendant à élever à six ans la durée de leur mandat. En outre, il réclame la permanence de la Chambre, qui se renouvellerait alors par moitié tous les trois ans, sans sectionnement et par département.

L'horizon s'assombrit de nouveau en Orient et le prince de Bulgarie menace de troubler la paix européenne.

Bien qu'une explosion imminente ne paraisse pas à craindre, la situation est grave. Cependant, notre ambassade à Saint-

Petersbourg est sans titulaire, et celle de Constantinople est gérée depuis bien longtemps par un conseiller d'ambassade.

C'est là une situation anormale et dangereuse en les circonstances actuelles. M. de Freycinet finira-t-il par s'en rendre compte?

La République française s'occupe de nouveau de M. le général Boulanger, de sa manie de banqueter et de discourir aux quatre coins de la France, tandis que les affaires de son ministère vont un peu à la diable. Elle appelle son attention sur le relâchement complet de la discipline dans l'armée. Elle doit être vraie, puisque l'organe opportuniste le signale: il ne ferait pas à nos soldats l'injure de leur adresser un tel reproche, s'il n'était pas fondé.

La République française nous permettra donc de lui demander si M. le général Boulanger doit ici être seul mis en cause.

Est-il possible que son récent avènement à la rue Saint-Dominique ait en si peu de temps produit de si déplorables résultats?

Si la discipline disparaît de jour en jour, les ministres qui ont précédé le général Boulanger, et que la République française n'a pas toujours vus de mauvais œil, n'y sont-ils pas pour quelque chose?

Et le parti républicain lui-même, par ses accusations incessantes, ses dénonciations pressées, la suspension où il tient tout ce qui porte l'uniforme, n'est-il pas, en réalité, le premier coupable?

REUNION DE LA PRESSE MONARCHIQUE ET CATHOLIQUE

La cinquième assemblée générale annuelle de l'Association de la presse monarchique et catholique a eu lieu dimanche, sous la présidence de M. Edouard Grimblot.

Le rapport sur l'exercice 1885-86 a été lu par M. le comte de Rorthays, directeur du *Petit Breton*.

Le nouveau comité s'est aussi constitué pour l'exercice 1886-87.

Après l'examen de quelques questions d'intérêt professionnel, M. Louis d'Estampes, vice-président, a donné lecture d'une adresse à M. le Comte de Paris.

Revêtue des signatures des membres de l'Association, cette Adresse sera présentée à l'Auguste Prince sur la terre d'exil par une déléguation à la tête de laquelle sera M. Louis d'Estampes.

Obéissant à un sentiment de haute convenance, l'assemblée a décidé que l'Adresse ne serait pas livrée à la publicité avant d'avoir été remise au Prince.

Le soir, un banquet de 120 couverts réunissait au café Corazza les membres et les invités de l'Association.

Au dessert, M. Lambert de Sainte-Croix, représentant Monseigneur le Comte de Paris, a affirmé l'union indissoluble du parti royaliste. Il combattra au grand jour, avec la France honnête pour complice, la République oppressive pour auxiliaire et pour arme la liberté.

L'orateur recommande de maintenir l'alliance conservatrice pour reviser la Constitution légalement.

La parole de M. Lambert de Sainte-Croix aura dans le pays un immense retentissement. Dans cette grande réunion de la presse monarchique, elle a produit une impression profonde. Les applaudissements, les bravos, interrompaient l'éminent orateur presque à chaque phrase. Et, après le banquet, tous les convives lui ont présenté leurs félicitations.

M. Lambert de Sainte-Croix a terminé son important discours par un toast qui est un acte d'espérance: au retour! au retour!

Oui, au retour prochain et triomphal des augustes proscrits.

Après M. Lambert de Sainte-Croix, M. le comte de Rorthays a pris la parole au nom de l'Association de la presse monarchique et catholique départementale.

Par décision du ministre de la guerre, M^{re} le duc de Nemours est rayé des cadres de l'armée.

Par décision du ministre de la marine,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE LEQUEL?

VI

Le succès de la seconde représentation confirma celui de la première.

Nous renouons à décrire les émotions de la famille Bazin.

Et dire que c'est ma fille!... répétait la glorieuse mère d'Aïda-Fernande.

Trois jours plus tard, autre victoire. L'ouverture de l'exposition. Léonard, à son tour, se présente comme un grand artiste... Des groupes de critiques eux-mêmes s'entassent devant son tableau, surtout devant le portrait de Carmélite.

Les éloges de celle-ci furent la plus douce récompense de Léonard. Elle le fit appeler dès le lendemain, elle lui dit avec son plus beau sourire:

— Quel triomphe éclatant!... Quelle apothéose!... Mais nous allons devenir illustres en même temps tous les deux... Moi par vous... J'en suis fière, heureuse... Ah!... que je vous remercie!... Je ne serai pas une ingrate!...

Il attendait peut-être un autre mot... Mais ne l'avait-il pas lu dans ses yeux?

Cependant Philibert, tout en s'associant au bonheur de ses amis, restait préoccupé, inquiet. Les nouvelles reçues de Monaco ne le satisfaisaient qu'à demi.

D'abord, ce télégramme:

« Envoyée, la vieille pie... sans dire où... Le saurai... Écrirai. »

GUSTAVE.

La lettre n'arriva que quelques jours après, chez M. Justin, bien entendu, à l'adresse de l'appartement qu'il occupait comme tel.

Gustave avait espéré retrouver la piste à Nice. Buisson creux. L'ex-sage-femme, après une courte halte, en était repartie vers Marseille, depuis plus d'un mois. Avant de s'engager plus loin dans cette voie, Gustave était retourné à Monte-Carlo, interrogeant les décaqués qui rôdent, faméliques et maussades, autour du tapis vert... Très-connue là-bas, la Bourelle!... Une autre joueuse, également entre deux âges, lui a été signalée comme sa

confidente intime... Il avait lié connaissance avec elle en lui rendant toutes sortes de petits services. Elle avait un chien... Les chiens sont consignés à la porte du Casino... Gustave s'était fait l'ami du King-Charles, et le promenait extérieurement, tandis que sa maîtresse opérait à l'intérieur.

Par un adroit détour, il avait amené l'entretien sur Eulalie... « Vous la connaissez!... — Vaguement... de réputation... — Où donc est-elle? — En remonte!... » C'était un premier renseignement, qui se compléterait peut-être le lendemain... Ouiche!... on avait perdu, tout perdu. Gustave, grâce aux prévoyantes libéralités de papa Justin, se trouvait avoir le gousset garni... Il avait prêté quelques napoléons... Victorieux aussi, ceux-là... En conséquence, humeur plus communicative de l'emprunteuse, qui s'était refaite... immédiatement, le voisin lui portait chance. On habitait le même hôtel, on flirtait... La voisine était un peu mûre... Tranchons le mot, une vieille coquette. Gustave n'en irait pas moins jusqu'au bout, comme le maréchal, mais peut-être avec une meilleure réussite. Il fallait être prudent, très-aimable... Ah!... ce serait dur!... Mais rien ne lui coûterait... Non!... rien... pour contenter papa Justin. S'il échouait, cependant, il aurait mérité de s'entendre dire au retour: « Honneur au courage malheureux! »

De tout ce verbiage, Khun n'avait retenu que

deux mots: « En remonte », c'est-à-dire à chercher de l'argent... L'argent de don Ramon d'Avila, son complice. Elle ne le savait peut-être pas encore de retour à Paris?... Peut-être l'y attendait-elle en se sachant, alors, par suite de quelque nouveau méfait... Il fallait donc l'y chercher encore!...

Sur ces entrefaites, Philibert reçut précisément une lettre d'un des agents qu'il employait. Elle était ainsi conçue:

« Nous avons été assez heureux, assez habiles, pensez-vous peut-être, pour découvrir enfin M^{re} E. B. Elle loge, ou plutôt elle gîte à Belleville, rue de la Villette, n° 134.

» Elle n'y est visible que la soir. Inutile de se présenter avant la nuit. »

Notre Philibert avait vécu en Amérique, vers les confins du désert, et sa subtilité s'éveillait promptement. Cette dernière recommandation lui parut suspecte.

— J'irai!... se dit-il, mais comme là-bas, sur mes gardes...

En conséquence, à l'heure dite, il s'arma d'un revolver et d'une de ces cannes américaines faites du même bois dur que le tomahawk des Peaux-Rouges et qui lui ressemblent. C'est un casse-tête, presque une massue.

Avec cet attirail de guerre, il partit à pied, pour

M^r le prince de Joinville et M^r le duc de Penthièvre sont également rayés des cadres de l'armée de mer.

Par arrêté ministériel, il est interdit au prince Henri d'Orléans, fils de M^r le duc de Chartres, de continuer à subir les épreuves de l'examen d'admission à l'École de Saint-Cyr.

M. Lambert de Sainte-Croix a dit, dimanche soir, au milieu des applaudissements de l'auditoire : « On peut rayer ces noms des cadres de l'armée. On ne peut les rayer de l'histoire. »

LE GÉNÉRAL DE COURCY

Un rédacteur du *Gaulois* est allé demander au général de Courcy s'il était vrai qu'il eût reçu une lettre de blâme.

— Oui, dit M. de Courcy, j'ai reçu une lettre de blâme, cela est exact ; mais si j'ai cru devoir prendre la parole lorsqu'on a outragé mes soldats, je n'ai pas l'intention d'agir de même lorsque moi seul suis en cause ; je négligerai donc de choisir un journal et d'ouvrir dans ses colonnes une campagne contre mon ministre, mon chef suprême. Nous autres soldats, qui n'avons d'autre but que de bien servir notre pays, nous avons une toute autre idée de la discipline et de la hiérarchie !

Ce que le général ne nous a pas dit, par une soumission regrettable à ses devoirs militaires, nous le savons d'une autre source ; nous savons la conversation qu'il a eue avec un de ses amis.

Ce n'est pas que M. de Courcy soit affligé outre mesure de la lettre de blâme qui lui est adressée : de pareils coups n'atteignent pas de tels hommes ; mais il ne peut s'empêcher de songer combien est regrettable l'absence, en France, de ministres capables de défendre leurs officiers, leurs soldats, lorsqu'ils sont mis en cause injustement ; combien plus regrettable encore est l'absence de ministres de la guerre capables de faire justice d'accusations calomnieuses à la tribune de la Chambre, encombrée de questions d'un intérêt bien moindre pourtant ! Et M. de Courcy voit avec peine que c'est lorsque des généraux ayant plus de souci de l'honneur militaire élèvent la voix dès qu'ils se voient frappés par ceux-là mêmes qui auraient charge de les défendre.

AGENCES OCCULTES

Jamais un gouvernement n'a tenu si peu compte des volontés et des choix des électeurs que celui que nous subissons aujourd'hui. Il est avéré dans beaucoup de départements que dans toutes les communes où l'administration est aux mains des conservateurs, les préfets et sous-préfets ne tiennent aucun cas des vœux et des communications de ces administrations, et qu'ils ont, dans ces communes, des agents à eux avec qui ils correspondent. Une lettre remise au journal la *Vendée* ne laisse aucun doute sur l'existence et le fonctionnement de ces agences occultes. Voici la reproduction de la pièce en question :

se dégourdir les muscles, gagna d'un pas relevé les hauteurs de Belleville et s'engagea, mais plus précautionneusement déjà, dans la rue de la Villette.

C'était le soir, on le sait. Mais il avait plu tout le jour. Il bruina encore, et le pavé était gras, le ciel noir. Quelques minutes de plus, et ce serait tout à fait la nuit.

Elle est longue, cette rue. Vers les Buttes-Chaumont, les maisons s'espaçent, entourées de jardins. La dernière que rencontra notre ami Khun portait le numéro 132.

— On s'est donc moqué de moi ?... pensait-il, lorsqu'il distingua, dans le brouillard, à certaine distance, une mesure comme oubliée, comme tapie au bord du chemin.

— Mais c'est donc en plein *Far-west* ?... se dit-il. Attention, sir Jonathan !

Il n'en marcha pas moins jusqu'à la porte basse ; il y frappa du bout ferré de son tomahawk.

Elle s'ouvrit aussitôt, permettant d'entrevoir, dans l'ombre du corridor obscur, une forme athlétique et comme ramassée sur elle-même.

— Hum !... hum !... pensa Philibert que le danger mettait en humeur de plaisanterie, ce n'est pas une entrée, c'est un antre !

— Qui demandez-vous ? lui demandait une voix rauque.

— M^{lle} Eulalie Bourette ? répondit-il très-poliment.

Au recto se trouve une requête transmise par le maire conservateur de l'endroit à M. le sous-préfet de l'arrondissement, de la part d'un jeune homme sous les drapeaux, qui demande à bénéficier de l'autorisation généralement accordée à tous ceux qui veulent aider leur famille dans les travaux des champs au moment de la récolte.

Au verso (à gauche) : Communiqué à M. X... (un radical acharné ne faisant point partie de l'administration), qui est prié de vouloir bien nous faire connaître son avis sur la suite à donner à la demande du sieur Z...

Le sous-préfet.

(Cachet de la sous-préfecture).

AU VERSO (à droite).

Monsieur le sous-préfet,

Le sieur Z... en question est un conseiller municipal réactionnaire, dont le fils est très bien à faire l'exercice (sic).

Votre dévoué,
X...

Voilà comment procède l'administration que personne ne nous envie.

LES PORTEFAIX DE MARSEILLE

Un groupe d'ouvriers portefaix de Marseille vient de rédiger l'adresse suivante à Monsieur le Comte de Paris :

« Monseigneur,

« Au moment où vous quittez cette terre de France, où vous rattachent tant de glorieux souvenirs et où vous comptez tant d'amis, permettez à d'obscurs, mais fidèles combattants de votre cause, de s'incliner respectueusement sur votre passage et de pousser, du fond de l'âme, l'acclamation qui, demain, sera sur toutes les lèvres : VIVE LE ROI !

« Sire,

« Notre espérance ne change pas !

« C'est vous dire que notre ardeur redouble, et que, plus que jamais, nous allons nous lancer dans la mêlée, décidés à faire triompher le principe que vous incarnez avec autant d'énergie que de noblesse.

« AU REVOIR !

« ET QUE DIEU VOUS GARDE !!! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juillet.

Nos rentes fléchissent légèrement : 3 0/0 ancien 85.02, 4 1/2 0/0 110.70.

Aujourd'hui nombreux détachements de coupons, notamment sur l'action du Crédit Foncier qui se traite à 1363. Les obligations donnent toujours lieu à un très large mouvement d'achats et les capitaux qui s'emploient dans ces valeurs déterminent une amélioration continue des cours.

L'action de la Société Générale se traite à 456. L'accroissement de la clientèle de cet établissement amène chaque jour aux titres des acheteurs nouveaux d'une qualité excellente.

On cote sur l'action de Panama 437. C'est demain mercredi que la commission parlementaire doit aborder la discussion générale et nommer son rapporteur. Il est donc probable que l'affaire touche à une solution.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière garantie par des avances sur des valeurs d'Etat sont l'objet de demandes suivies.

Les actions de nos compagnies de Chemins de fer sont à peu près immobiles. Il y a des détache-

— C'est ici. Elle attendait quelqu'un. Si c'est vous, arrivez.

— Après vous, l'ami... Montrez-moi le chemin. Passez devant.

Un grognement sourd fut la seule réponse du fauve.

Il s'exécute, cependant, Khun le suivit, mais en ayant soin de laisser derrière lui la porte de la rue entr'ouverte.

L'inconnu venait de pénétrer dans une chambre latérale. Il s'impatientait déjà.

— Arrivez donc !...

— Quand j'y verrai clair.

Il y eut un silence. Puis, le bruit du frottement d'une allumette... puis, la lueur jaunâtre d'une chandelle s'éclairant comme à regret.

Le visiteur se hasarda jusqu'au second seuil. Il sonda du regard la pièce... Pas d'autre issue... Des lambeaux de papier pendant aux murailles... Une sorte de salle à manger... quelques chaises boiteuses. Au milieu, la table ronde, sur laquelle un flambeau de cuivre, maintenant allumé.

Personne en vue... Non !... personne... ni la Bourette, ni le mystérieux introducteur.

Qu'était-il devenu ?... Philibert le devina.

— Pourquoi vous dissimulez-vous derrière ce battant de porte ?... lui dit-il. Montrez-vous donc, l'ami.

(A suivre.)

ments de coupons sur les obligations de la plupart des réseaux.

Nouvelles militaires.

Nous lisons dans l'*Avenir militaire* :

« Que dit l'article de la loi d'expulsion ? « Les membres des familles ayant régné sur la France ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique, ni aucun mandat électif. »

« Ce qui veut dire, en bon français, que les membres des familles Bourbon et Bonaparte ne seront plus admis à servir leur pays dans les rangs de l'armée, et non que ceux qui y sont doivent en être expulsés.

« Le législateur a employé le futur avec intention pour ne pas porter atteinte aux droits acquis et respecter les situations présentes.

« La loi, généralement, n'a pas d'effet rétroactif et celle du 22 juin n'abroge pas celle du 19 mai 1834 sur l'état des officiers. Donc, l'expulsion de l'armée des Princes qui y occupent actuellement des grades est illégale. Elle fait supposer, ou que le Parlement ne savait pas ce qu'il faisait lorsqu'il acceptait la rédaction de l'article 4, ou que le ministre de la guerre a voulu lui donner une leçon grammaticale sur l'emploi des temps dans la conjugaison des verbes. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Dimanche 11 juillet 1886.

Steeple-Chase (1^{re} série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 4,200 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chases militaires. Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple militaire de 4^{re} série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Steeple-Chase militaire (2^e série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 4,000 fr., au premier, et un panier de Champagne, offert par M. Girard-Bouvet, au second, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix du Château de Marson (steeple-chase militaire, 2^e série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 500 fr., offert par M. Baillou de la Brosse, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase handicap ; gentlemen). — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée, 400 fr., moitié forfait ; minimum du handicap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres environ.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 4^e série). — 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course,

un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux fois de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée : 450 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix. Le troisième reçoit son entrée. Poids : 4 ans, 65 kil. ; 5 ans, 70 kil. ; 6 ans et au-dessus, 71 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. Distance : 3,000 mètres environ.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase handicap). — 3,000 fr., au premier et 500 fr. au second, pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 450 fr., forfait 50 fr. Les entrées au premier après que le troisième aura reliré la sienne prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge, sans toutefois que le poids minimum puisse être inférieur à 60 kil. Distance : 4,000 mètres environ.

Prix du Fagot (course de haies, gentlemen). — Un Objet d'art au premier, offert par M. Girard-Bouvet, et un panier de Champagne Verrie-Saumur au second, pour entrées au premier, pour chevaux de 4 ans et de promenade, de 4 ans et au-dessus domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1886, participé à une course publique quelconque montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. Entrée : 20 fr. Poids libre. Distance : 2,500 mètres environ.

Commission : Présidents honoraires : le général DANLOUX ; M. le Sous-Préfet de Saumur. Président : M. DE LA VALETTE. — Commissaires : MM. LE BRUCQ, Em. PROUST, GENDRON.

Lundi 12 juillet : Tir aux pigeons.

Mardi 13 juillet : Rallye-Paper.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 25 juillet 1886 :

M. Charlery de la Masselière, capitaine instructeur à l'École d'application de cavalerie, est désigné pour instructeur au 9^e régiment de saumurs.

M. Mahot, capitaine instructeur d'artillerie militaires à l'École d'application de cavalerie, est désigné pour instructeur d'application à ladite École.

M. Voisin, capitaine instructeur de hussards, est désigné comme instructeur d'exercices militaires à l'École de cavalerie.

Le train d'inauguration a repassé à Saumur hier à 2 heures 25, avec beaucoup de invités qu'il avait amenés ; le ministre, point. M. Bihaut, parti pour le rapide de Bordeaux et était à Paris près de Paris alors que son train était à la gare de Saumur.

Ce sans-çon avec lequel le public est traité laisse certes à désirer ; on ne faut pas trop exiger d'un ministre publicain.

Les autorités, prévenues par dépêche, se sont pas déplacées, et le public, qui connaît aucun changement d'itinéraire, ne s'est heureusement pas déplacé. Il n'y avait personne à la gare pour accueillir M. Bihaut à son retour. Il faut croire que sa seule exhibition de dimanche a rassuré notre population.

Le correspondant du *Matin* a compté mille assistants qui ont acclamé le ministre des travaux publics à Saumur.

Bien sûr le reporter du *Matin* a dû être en trouble, ou un typographe distraité, car un zéro au chiffre 200 qu'a dû donner l'homme soucieux de la vérité.

Ferait-on même entrer en ligne de compte les invités qui sont descendus du train à Saumur le ministre, on ne pourrait compter un nombre.

Un reporter du *Gaulois*, qui était dimanche à l'inauguration du steeple-chase de Paris à Bordeaux, dit dans sa correspondance :

« A Château-du-Loir, M. Goblet est allé afin d'assister à l'inauguration de la loi de cette ville. La réception officielle ; mais je n'ai pas entendu dire que de : « Vive la République ! » Ce qui, bien mauvais augure pour ce régime de gouvernement, a pu être observé sur les parcours.

« A une petite station du nom de... a eu lieu une manifestation... »

